

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 15 CONCERNANT KERING

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

KERING

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 22 AVRIL 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 et 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, notamment « au fil de l'eau » à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment aux résolutions 19 et 20 qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de KERING

Le conseil d'administration de KERING comportera, à l'issue de l'assemblée générale 58,3 % de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	François-Henri Pinault	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	28	2025	1	0			
	Sophie L'Hélias	Administrateur référent.	Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	5	2024	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François Palus	DGD	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	12	2025	1	1			
	Concetta Battaglia	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	52	IT	1	2024	0	1			
	Jean-Pierre Denis	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	13	2024	0	3	M		M
	Claire Lacaze	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	49	FR	3	2023	0	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Baudouin Prot	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	69	FR	23	2025	0	2		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Société Financière Pinault rep. par Héloïse Temple-Boyer	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	43	FR	3	2025	0	1	M	P	M
	Yseulys Costes		Libre d'intérêts	100%	F	48	FR	11	2022	1	2	M	M	P
	Ginevra Elkann		Libre d'intérêts	100%	F	41	IT	3	2024	0	2		M	
	Jean Liu		Libre d'intérêts	100%	F	43	CN	1	2024	0	1	M		
	Daniela Riccardi		Libre d'intérêts	100%	F	61	IT	7	2022	1	1			
	Tidjane Thiam		Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	1	2024	0	1	P		M
	Emma Watson		Libre d'intérêts	80%	F	30	UK	1	2024	0	1			

2. Spécificités

- Les statuts de Kering comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Actionnariat salarié inférieur à 0,5% du capital

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET